

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017**

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MORAND Jean Claude et
MUDRY Stéphane.

Absents : Mme DWORAK Bogéna
Mrs BOINNARD Cyril et MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 15.

Le Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Application RIFSEEP aux agents techniques :

Trois agents techniques sont éligibles au RIFSEEP.

Délibération : Application RIFSEEP.

Vote : pour : 6 / 6.

3. Création d'un poste agent technique :

Afin de régulariser la situation concernant le poste de S DAUX, Monsieur le Maire propose la création d'un poste pour gérer la cantine et le périscolaire.

Vote : pour : 6 / 6.

4. Convention prélèvement BDF pour EDF :

Suite à un incident de paiement de la part de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un prélèvement automatique afin de payer les factures EDF.

Vote : pour : 6 / 6.

5. Bail relais TV :

Monsieur le Maire informe le CM que le bail pour le relais TV, situé aux Perrières, arrive à son terme et présente le projet du nouveau bail.

Vote : pour : 6 / 6.

6. Tarifs des locations des appartements communaux :

A compter du 1^{er} janvier 2018, voici les tarifs des divers appartements situés :

- A l'école : 465 €
- Au- dessus de la salle d'animation : 418 €
- Au-dessus de la Mairie : T2 : 365 €
 T3 : 389 €
- Aux gites des Meuniers : 574 €

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

7. Tarifs de l'eau:

Propositions des nouveaux tarifs (HT) pour 2018 :

- Abonnement eau : 84 €
- Consommation d'eau : 1,40 € le m³ jusqu'à 300 m³
 0,57 € le m³ après 300 m³
- Branchement eau : 340 €

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

8. Tarifs de l'assainissement :

- Abonnement assainissement : 73 €
- Consommation : 1,20 € le m³ jusqu'à 300 m³
 0,51 € le m³ après 300 m³
- Branchement assainissement : 3 100 €

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

9. Convention avec les Montagnes :

Monsieur le Maire rappelle que la route forestière de Belle-Plagne a été financée par la Commune.

Le CM délibère afin de reconduire la convention pour l'entretien de la route de Belle-Plagne est adopte la répartition suivante :

- Commune (51%) : 663 €
- Montagne de Belle-Plagne (19%) : 247 €
- Montagne de Tremontray (14,5%) : 188,50 €
- Montagne des Bouts (14%) : 182 €
- Montagne de Caborge (1,5%) : 19,50 €

10. Point sur les travaux au lieu-dit « Les Brons » :

Monsieur le Maire informe le CM que les travaux sont terminés : il reste des branchements France Télécom à finaliser.

11. Point sur les travaux d'eau route du Sey :

Monsieur le Maire informe le CM que les travaux sont terminés.

12. Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire donne le montant des travaux pour l'enfouissement des réseaux secs calculés par le SYANE : 352 986,72 € TTC

Le SYANE apporte une subvention de 152 229,26 € TTC.

Reste à la Commune : 200 757,46 € TTC.

Afin de financer ces travaux, le CM décide de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole des Savoies pour un montant de 200 000 € (taux fixe : 1,45 %) sur 15 ans.

En parallèle des travaux d'enfouissement, des travaux de rénovation du réseau d'eau seront entrepris pour un montant de 72 000 € TTC.

Le CM décide à l'unanimité de déposer ce dossier au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau.

13. Délibération :

Monsieur le Maire présente au CM la délibération afin de réaliser un captage d'eau au Meney d'un montant de 247 000.00 €, avec un ouvrage de comptage.

Le CM décide à l'unanimité de déposer ce dossier au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau.

Vote : pour : 6 / 6.

Le CM décide de déposer un dossier au Département de la Haute-Savoie et à l'Agence de l'Eau pour l'extension du réseau d'assainissement entre les Choseaux et les Perrières.

14. Fonds concours CCHC :

Délibération : Versement d'un fonds de concours de 20 000 € à la CCHC pour financer une partie des travaux de la route des Brons.

Vote : pour : 6 / 6.

15. Point sur l'école :

Monsieur Eric DUPONT informe le CM que, lors du premier conseil d'école, les parents sont fort inquiets concernant le départ des enfants dans une autre école.

Les parents souhaitent que tous les enfants soient scolarisés à Seytroux.

16. Urbanisme :

- Annulation du PC n° 074 271 17 B0001 de RMR Alpin déposée le 25 avril 2017.
 - Cinq Certificats d'Urbanisme :
 - ROSSET André et Cécile (CUb)
Lieu-dit : « Les Meuniers »
Références cadastrales : D 957 – 958 – 961 – 962
Objet : Détachement d'une parcelle pour construire
Observations :
 - Places de parking : 3
 - Raccordement au réseau collectif
 - Taxe de raccordement aux égouts
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
 - Taxe de branchement au réseau d'eau
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de Thonon-les-Bains (Guilleux – Serremoune) (CU a)
Lieu-dit : « Fil d'Espot / La Charge / LaCroix »
Références cadastrales : A 1831 – 1836 – 1842 / A 1708 / A 2329
Objet : Licitacion Cts Bidal / Bidal Edmond
Avis : Les terrains sont en dehors de la carte communale.
- CHALENCON Jeanine (3 demandes)
Lieu-dit : « Les MEUNIERS »
Références cadastrales : 250 – 251 – 979
Objet : Réalisation de 3 maisons individuelles
Observations :
 - L'intéressé devra mettre l'accès en conformité avec le plan topographique 13.224 établi le 19/09/2014, et modifié le 26/10/2017
 - Places de parking : 3 par logement, places situées sur la propriété
 - Raccordement au réseau collectif
 - Taxe de raccordement aux égouts
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
 - Taxe de branchement au réseau d'eau
 - Réseaux EDF et PTT en souterrainAvis : Favorable en respectant les observations données

- Deux Déclarations Préalables :

- CHALENCON Jeanine
Lieu-dit : « Les MEUNIERS »
Références cadastrales : 250 – 251 – 979
Objet : Division du terrain en 3 lots à construire
Observations :
 - L'intéressé devra mettre l'accès en conformité avec le plan topographique 13.224 établi le 19/09/2014, et modifié le 26/10/2017
 - Places de parking : 3 par logement, places situées sur la propriété
 - Raccordement au réseau collectif
 - Taxe de raccordement aux égouts
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
 - Taxe de branchement au réseau d'eau
 - Réseaux EDF et PTT en souterrainAvis : Favorable en respectant les observations données.

- URAS Ludovic
Lieu-dit : « Les Rossets »
Références cadastrales : B177
Objet : Création d'un escalier pour accéder à la terrasse
Avis : Favorable en respectant les observations données

Le mardi 24 octobre, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Certificats d'Urbanisme:
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)
Lieu-dit : « Saint Martin »
Adresse : 606 route de Saint-Martin
Références cadastrales : B 502 – 503 – 504
Objet : Vente Converset / SCI La promenade des enfants
Observations :
 - Compteur d'eau dans un regard ISOTHER en limite de propriété
 - Places de parking : 3 par logement, places situées sur la propriété

- Toute modification fera l'objet d'un permis
Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Office Notarial de Thonon-les-Bains (CU a)

Lieu-dit : « Plan de la Plagne »

Références cadastrales : B 1290 – 1366 – 1050 / A 1258 – 1261 – 2831

Objet : Succession Menoud

Observations :

- La parcelle B 1290 est située dans la carte communale (zone constructible)
- Les parcelles B 1366 / A 1258 – 1261 – 2831 sont situées hors de la carte communale
- Pour la parcelle B 1050 (maison) :
 - ✓ Compteur d'eau dans un regard ISOTHER en limite de propriété
 - ✓ Places de parking : 3 par logement, places situées sur la propriété
 - ✓ Toute modification fera l'objet d'un permis

Avis : Parcelles situées hors de la carte communale.

- Un Permis de Construire :

- VAURY Christophe / HEARD Sophie

Adresse : 1447 Route de la Tassonnière

Lieu-dit : « Les Girods »

Références cadastrales : B 2274

Objet : Réhabilitation de la grange (extension d'un logement)

Observations :

- Places de parking : 3 par logement
- Compteur d'eau dans un regard ISOTHER en limite de propriété
- Taxe d'assainissement : une part
- Régularisation concernant du terrain communal triangulaire côté 'est' : en cours

Avis : Favorable en respectant les observations données.

17. Déclinaison PADDi :

Concernant le PLUiH, une réunion avec le cabinet EPODE et Monsieur Bailleux (CCHC) est programmée le vendredi 1^{er} décembre de 12h30 à 14h30.

Afin de préparer cette réunion, le CM se réunira le vendredi 24 novembre 2017 à 18h.

18. Modifications statuts CCHC :

Le CM valide la modification 'Adhésion à un syndicat mixte'.

Délibération : Pour : 6 / 6.

19. Mouvement de fonds :

Délibérations : Décisions modificatives budgétaires :

- Prélèvement de 1520.00 Euros sur le compte combustible
- Répartition :
 - 1 020 Euros sur le compte Bibliothèque
 - 300 Euros sur le compte Location photocopieur
 - 200 Euros sur le compte Produit d'entretien
- Réintégration dans le budget des sommes reçues suite à la dissolution du SITHD.

Vote : pour : 6 / 6.

20. Affaires diverses :

- Concernant la demande de L'APE qui va organiser une animation avec 'Les Bambins du Bois', le CM décide **exceptionnellement** de ne pas demander de participation financière pour les enfants s'inscrivant uniquement à l'activité.
- Pour remercier les bénévoles de la bibliothèque et les sonneurs des cloches, le CM décide de faire un bon d'achat dans un magasin.
- Monsieur le Maire informe le CM que le Conseil Départemental a versé une subvention de 53 000 € pour le dossier de numérotations des voies.
- Monsieur le Maire informe le CM que le terrain jouxtant l'école est à vendre pour un montant de 85 000 €.
Le CM est favorable à l'achat de ce terrain et donne pouvoir au Maire pour engager les démarches nécessaires.
Vote : pour : 6 / 6

Fin du conseil municipal : 23h30.